

La Commune des Bons Villers recherche un membre du personnel d'encadrement psycho-médico-social (F/M/X) pour le service d'accueil d'enfants (SAE) à mi-temps (18h45) sous contrat de remplacement.

La commune des Bons Villers recherche un membre du personnel d'encadrement psycho-médico-social (F/M/X) pour le service d'accueil d'enfants (SAE) à mi-temps sous contrat de remplacement jusqu'au 22 mai 2026.

Ce recrutement par appel public s'adresse aux personnes des deux sexes.

Votre sélection fera l'objet d'une épreuve orale.

Missions :

Comme défini dans le Décret et l'Arrêté, les missions du personnel d'encadrement PMS sont :

- Conjointement avec la direction, il met en œuvre au quotidien le projet d'accueil dans une logique d'amélioration permanente de la qualité. Il s'assure que les pratiques éducatives, les comportements soient en conformité avec le projet d'accueil, le code de qualité et la convention internationale des droits de l'enfant.

Le personnel d'encadrement PMS a pour fonctions principales :

- De développer et de mettre en œuvre une approche des relations avec les parents et les enfants favorisant l'accessibilité à tous et le soutien à la parentalité ;
- De soutenir et de participer à la mise en œuvre du projet d'accueil, son évaluation et son évolution ;
- De contribuer à la promotion de la santé et à la santé communautaire ;
- De participer à la gestion administrative, organisationnelle ainsi qu'au management du personnel.

Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres tâches en lien avec les activités générales sont consultables via le site de l'ONE.

Conditions d'accès :

Être titulaire d'une formation initiale requise :

- Bachelier en Accueil et Education du Jeune Enfant
- Bachelier : assistant en psychologie
- Bachelier : assistant social
- Bachelier en psychomotricité



Place de Frasnes, n°1 Tel : 071/858.100
6210 Les Bons Villers Fax : 071/858.142



- Master en sciences psychologiques
- Master en sciences de l'éducation
- Master en ingénierie et action sociales
- Master en sciences de la santé publique

Être en possession du permis B

Connaissances théoriques et/ou pratiques

- Cadre institutionnel et législatif du PO
- Le développement de l'enfant durant sa petite enfance et ses besoins en dehors du milieu familial
- Législations relatives au secteur de l'accueil de la petite enfance
- Connaissances informatiques (bureautique usuelle)
- Respecter la déontologie et l'éthique professionnelle
- Appliquer les procédures en vigueur dans l'institution

Aptitudes requises liées à la fonction :

- Avoir le sens des responsabilités, de la rigueur.
- Être à la fois autonome et apprécier le travail en équipe.
- Être organisé, structuré et logique.
- Rigueur, dynamisme et polyvalence.
- Faire preuve d'une implication profonde dans la fonction.
- Avoir une bonne aptitude à la communication tant écrite qu'orale
- Être disponible et développer une faculté d'adaptation face à une situation inédite

Traitement et avantages :

- L'échelle barémique qui vous sera attribuée : **échelle B1**- annuel brut à l'index actuel: minimum 18.754,20 euros à maximum 26.020,78 euros pour un mi-temps (18h45).
- Régime de congé de la fonction publique
- Chèques repas
- Prime de fin d'année et pécule de vacances
- Indemnité vélo
- Frais kilométrique lors de déplacement de service

Comment postuler ?

Tous les documents sont à nous faire parvenir (les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération) :

- Une lettre de candidature motivée ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie du diplôme requis ;
- Extrait du casier judiciaire (modèle 2) datant de moins de 6 mois ;

Les candidatures accompagnées des documents requis sont à adresser au « **Collège communal des Bons Villers** » :

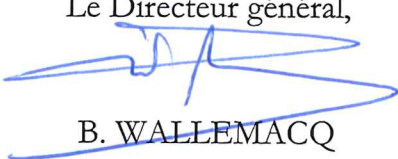
- Sous pli au siège de l'administration, place de Frasnes 1 à 6210 Frasnes-lez-Gosselies
- Ou par mail à grh@lesbonsvillers.be

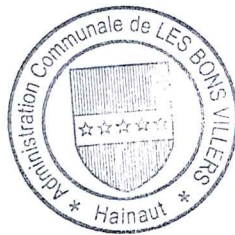
La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **26 mars 2026** - le cachet de la poste faisant foi.

Tous les renseignements peuvent être pris auprès du service GRH, Madame Marine BULTOT au 071/858.148.

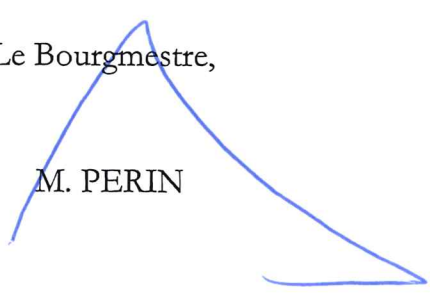
Pour l'Administration communale,

Le Directeur général,


B. WALLEMACQ



Le Bourgmestre,


M. PERIN

